

Image not found or type unknown



Partenariat commercial sarl/ae

Par **amelierose**, le **25/01/2011** à **15:43**

Bonjour,

je suis auto entrepreneur, je voudrais commercialiser les produits de "SARL", comme un agent co, mais "SARL" me demande d'encaisser les règlements, lui reverser tels quels, et me propose de me verser ensuite % sur la vente (je devrais lui faire une facture mensuelle de la com que je dois percevoir=30%) est-ce légal? dois-je déclarer mon CA comme vente de marchandises ou comme prestation de service (le taux et la base sont différents!). Merci de votre réponse, Cordialement